

PRÉSENTATION DES APPELS À PROJETS ET DISPOSITIFS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET RAYONNEMENT DE LA FILIÈRE ÉQUINE 2023-2026



PLAN FILIÈRE N°2



- 1^{er} temps: Les aides portées par la direction de l'Agriculture et du développement rural
- 2^{ème} temps: l'accompagnement des partenaires et des autres directions
- 3^{ème} temps: Le PSV4 (chevaux de trait)

APPEL À PROJETS EQUI (AIDE À L'INVESTISSEMENT)



- Aide à l'investissement
- Sous forme d'AAP : 2 périodes en 2023
- Les objectifs :
 - développer les activités économiques pérennes dans la filière équine,
 - maintenir et créer de l'emploi,
 - favoriser le bien-être animal et humain,
 - renforcer l'innovation,
 - limiter les impacts environnementaux.

EQUI (AIDE À L'INVESTISSEMENT)

■ Les bénéficiaires éligibles :

- Les entreprises immatriculées dont le chiffre d'affaires des trois derniers exercices provient à plus de 50% d'une activité équine ou transverse à l'activité équine ;
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricoles ;
- Les associations déclarées dont l'activité principale est une activité équine ou transverse à l'activité équine.

EQUI (AIDE À L'INVESTISSEMENT)

■ Les projets éligibles :

- pension, gardiennage de chevaux ;
- débouillage, dressage, pré-entraînement, entraînement ;
- enseignement de l'équitation ou coaching ;
- rééducation ou bien-être du cheval ;
- traction équine ;
- reproduction et élevage ;
- médiation équine (dont équithérapie) ;
- organisation de promenades ;
- activités connexes (par exemple, entreprises innovantes) ou artisanales en lien avec les équidés (maréchal-ferrant, sellier, bottier)

■ Les investissements doivent être directement liés aux chevaux

EQUI (AIDE À L'INVESTISSEMENT)

- Des dépenses exclues comme l'achat de chevaux, le matériel informatique ou médical, les forages...
- Une grille de sélection avec 4 sous thématiques : le porteur de projet, les aspects économiques, les aspects techniques et l'emploi.
 - La note doit être comprise entre 30 et 80 points
- Plancher des dépenses éligibles à 20 000€
- Plafond des dépenses éligibles à 100 000€
- Aide de 30% ou 40% si embauche (maxi 40 000€)

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES HIPPODROMES



■ Objectifs :

- développer les activités économiques dans la filière équine ;
- maintenir et créer de l'emploi ;
- favoriser le bien-être animal et humain ;
- renforcer l'innovation ;
- limiter les impacts environnementaux.

■ Projets soutenus : investissement visant le développement d'une activité d'organisation de courses hippiques : pistes, obstacles, chronométrage, boxes, tribunes, sonorisation, locaux techniques, équipement vidéo, vestiaires, parkings, intégrant dans la mesure du possible le recours aux énergies renouvelables... (liste non exhaustive).

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS ET DE PROPRIÉTAIRES ET STRUCTURES ORGANISATRICES DE CONCOURS D'ÉLEVAGE OU DE VENTES DE CHEVAUX



■ Objectifs :

- encourager et valoriser la production régionale ;
- encourager les éleveurs, en particulier professionnels, à améliorer la qualité de leurs produits puis les mettre dans les circuits de valorisation.

■ Projets soutenus :

- valoriser les produits de l'élevage des Hauts-de-France, lors de compétitions et au travers de la communication sur ces événements de concours ou ;
- trouver des débouchés aux produits de l'élevage ou ;
- leur permettre de se qualifier pour des compétitions nationales.

■ Modalités de financement:

- Le taux d'intervention sera à hauteur de 50% des dépenses éligibles.
 - Plancher des dépenses éligibles : 2 000 €
 - Plafond des dépenses éligibles : 30 000 €
- HT ou TTC selon le statut fiscal du bénéficiaire

PROPOSER DES AIDES DIRECTES AUX PROPRIÉTAIRES ET ÉLEVEURS : PRIME À LA NAISSANCE POUR LES POULAINS DE RACE HENSON NÉS EN HAUTS-DE-FRANCE



■ Objectifs :

- aider les éleveurs de chevaux de race Henson à développer cette jeune race locale créée dans les années 80
- Augmenter le nombre de naissance de Henson en région afin d'éviter le risque de consanguinité

■ Bénéficiaires éligibles : Éleveurs / naisseurs de chevaux de race Henson domiciliés en Hauts-de-France

■ Modalité de financement : 250 € par poulain né en région Hauts-de-France

ACQUISITION DE DISPOSITIFS DE SÉCURISATION DES POULINAGES – DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL (18 MOIS)



- Objectifs : Soutien aux éleveurs professionnels pour s'équiper de dispositifs permettant la sécurisation du poulinage
- Bénéficiaires éligibles : Eleveurs d'équidés, ayant un statut professionnel, dont le siège et le lieu de l'élevage est situé en Hauts-de-France
- Projets soutenus :
 - système de détection de poulinage,
 - ceinture de poulinage,
 - système en émetteur/récepteur,
 - bande de détection,
 - vidéosurveillance pour poulinage.

■ Dépenses inéligibles :

- Détection de poulinage par électro-aimant cousu à la jument
- Toute dépense de fonctionnement type abonnement, carte SIM
- Tout système invasif pour la poulinière
- Système de détection utilisé au licol de la poulinière
- Matériel d'occasion
- Toute dépense n'étant pas directement liée à l'acquisition de matériel décrit dans « projet soutenu »

■ Modalité de financement : Base fixe de 30%

Plancher des dépenses éligibles 1 000 €

Plafond des dépenses éligibles : 2 000€

APPEL A PROJETS SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE LA GÉNÉTIQUE DES PRODUITS ISSUS DE L'ÉLEVAGE ÉQUIN EN RÉGION HAUTS-DE- FRANCE



- Objectifs : amélioration génétique des chevaux et poneys de sports et de courses pour une production régionale plus performante
- Projets éligibles : Les saillies :
 - Pour une jument de sports ou de courses stationnée à l'année en Hauts-de-France ;
 - Le poulain devra naître en Hauts-de-France ;
 - 1 jument maximum par an et par éleveur.
- Grilles de sélection différentes pour les juments de sport, de courses de trot ou de galop

■ Modalités de financement :

○ SAILLIE : Jument de courses :

- montant de 50 % du prix HT de la saillie (hors frais techniques et de pension), dans la limite d'un montant de subvention maximum de 3 000€ ;

Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 6 000 €.

○ SAILLIE Jument (cheval ou poney) de sport :

- montant de 50 % du prix HT de la saillie (hors frais d'insémination, de pension et de poulinage), dans la limite d'un montant de subvention maximum de 1 000€ ;

Le plafond des dépenses éligibles est fixé à 2 000 €.

2^{ÈME} TEMPS: L'ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAL



- La Région apporte son soutien aux structures qui fédèrent et structurent les acteurs :
 - ✓ le Conseil des Chevaux comme représentant de l'ensemble de la filière
 - ✓ le Comité Régional d'Equitation en tant que représentant de la Fédération Française d'Equitation
- La Région soutient des actions bénéficiant à l'ensemble des acteurs :
 - ✓ Connaissance du fonctionnement et des enjeux de la filière
 - ✓ Adéquation entre offre et demande d'emplois

Affirmer le positionnement des Hauts-de-France comme territoire équin de référence

■ La Région appuie :

- ✓ **Les manifestations sportives** de niveaux international et national Elite
- ✓ **L'organisation et la participation à des événements**
- ✓ **Des actions de communication et de promotion** de la filière, en France et à l'international

3^{ÈME} TEMPS: LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU CHEVAL BOULONNAIS ET DU CHEVAL TRAIT DU NORD (PSV4)



- Objectifs : assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire
- Mise en œuvre :
 - Soutien auprès des deux syndicats de races
 - Primes à naissance, à 2 ans et à 3 ans
 - Un dispositif Cheval territorial pour
 - Faire émerger de nouveaux débouchés économiques pour les races de chevaux de trait, Boulonnais et Trait du Nord,
 - Respecter le bien-être animal,
 - Restaurer l'image du cheval de trait par une redécouverte de ses potentialités
 - Créer un marché favorable au développement d'une offre plus structurée de la filière, que ce soit en matière de
 - formation et d'emploi, d'élevage, d'accompagnement technique ou d'équipement matériel,
 - Inscrire le cheval au cœur des projets de développement durable,
 - Renforcer les actions de développement local et d'animation sur les territoires,
 - Tisser de nouveaux liens entre la ville et la campagne, entre les acteurs de la filière équestre et les territoires,
 - entre les citoyens et les services publics.

Contacts Région Hauts-de-France

Direction de l'agriculture et du développement rural

Vice-Présidente : Marie-Sophie LESNE

Conseiller technique : Julien WEYER

Chargée de mission filière équine : Julia MALLET – julia.mallet@hautsdefrance.fr

Gestionnaire administrative : Céline DUPAYS – celine.dupays@hautsdefrance.fr



Sites Internet

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

<https://delibinternet.hautsdefrance.fr/>